

GEMBOUX LA BRUYÈRE

« Dans ce dossier, on sent la volonté de pousser à la faute. »

Olivier GUILLITTE,
président du CWEDD

8 C'est le nombre d'éoliennes que veut implanter ABO Wind à la limite entre Gembloux et La Bruyère.

La décision du ministre est attendue le 25 janvier

Reporters/Look at Science



Éoliennes du Ridias : zones d'ombre

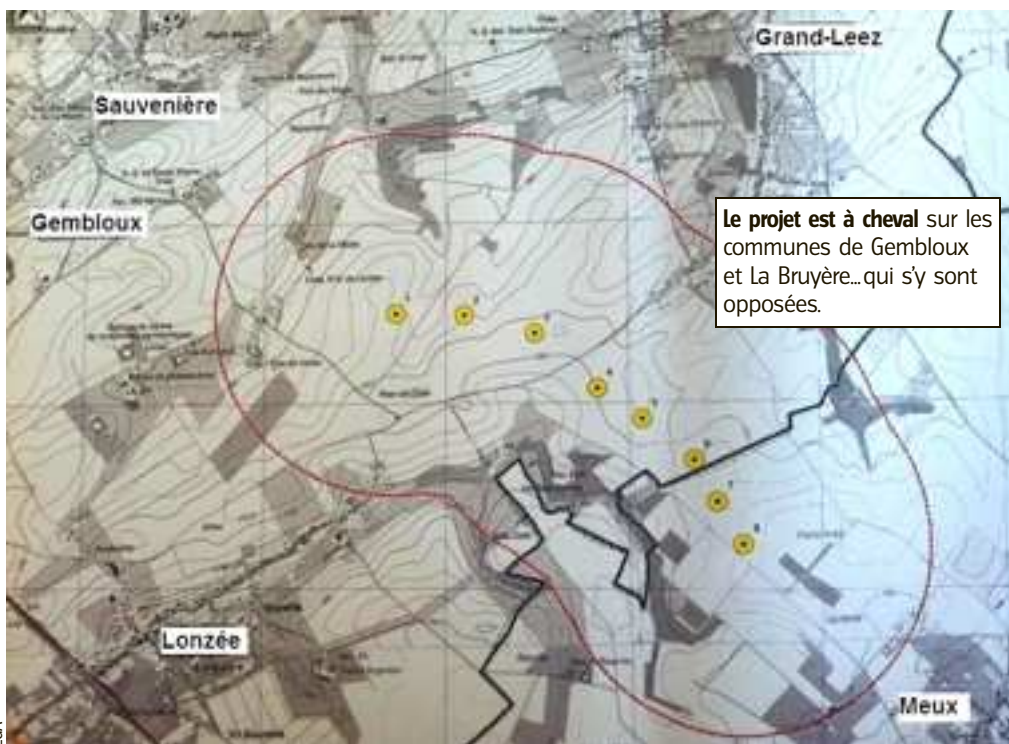
Le projet éolien

du Ridias embarrasse-t-il le ministre Henry ? C'est ce que pense le député Mouyard qui épingle quelques « bizarreries ».

● **Samuel HUSQUIN**

Huit éoliennes disposées en rideau dans les campagnes hesbignonnes, entre les villages de Meux, Grand-Leez et Lonzée : c'est le projet porté par la société ABO-Wind. Mais les fonctionnaires délégué et technique de la Région wallonne n'en veulent pas. Au cours de la procédure, des avis tout aussi négatifs ont été rendus par les collègues de Gembloux et La Bruyère ainsi que leur CCATM respective.

Les promoteurs, c'est de bonne guerre, ont introduit un recours auprès du ministre Philippe Henry qui rendra sa décision le 25 janvier prochain. Avec toujours une possibilité d'un énième épisode devant le conseil d'État...



EdA

Mais ce n'est pas ce pan-là du dossier qui a capté l'attention du député wallon Gilles Mouyard. Non, l'élu libéral évoque plusieurs « dysfonctionnements » qui auraient émaillé la procédure.

Le premier concerne l'étude

d'incidences. Les opposants au dossier avaient carrément parlé de photomontages « manipulés », histoire de minimiser l'impact réel qu'auront les futures éoliennes sur leur environnement paysager et humain. « Et il me revient qu'à Oreye également,

dans un dossier éolien, le même bureau d'études est critiqué pour des raisons identiques », explique Gilles Mouyard.

Les CCATM de Gembloux et La Bruyère ont envoyé au ministre Henry un long courrier pour dire, de manière détaillée, tout

le mal qu'il pensait de la manière dont a travaillé ce bureau d'études. « Quel est le suivi donné à ces réclamations ? », a demandé le libéral au ministre Écolo, hier en commission.

D'autres « bizarreries » ont également été épinglées par le député de l'opposition.

Il dénonce un conflit d'intérêt (lire plus bas) au sein du CWEDD, un organe qui a eu aussi à se prononcer dans ce dossier éolien. Mouyard s'étonne aussi que ce même organe, dans son avis, fait état d'une position prise par le Département Nature et Forêt avant même que ce dernier ait rendu son avis final. Négatif, pour la petite histoire.

Le ministre Henry a répondu en deux temps. Concernant le bureau d'études, l'Écolo rappelle que ce dernier a été évalué. Et son travail est qualifié « de bonne qualité » par... le CWEDD. Un peu le serpent qui se mord la queue.

« Mais toutes ces remarques et courriers seront également pris en compte par le ministre lors de sa décision finale, en recours », assure-t-on du côté du cabinet Henry. Verdict dans moins de dix jours. ■

Olivier Guillitte : juge et partie ?

Parmi les instances favorables au projet éolien du Ridias, on trouve le CWEDD, dont le président Olivier Guillitte a concocté une pré-étude pour Abo-Wind.

● **Bruno MALTER**

Le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable (CWEDD) est un organe consultatif qui regroupe différents acteurs de la société présentant des compétences dans le domaine de l'environnement. Par avis, il conseille les autorités publiques en matière d'environnement dans le cadre du développement durable. Il est notamment appelé à se prononcer dans le cadre des demandes d'implantation de permis éoliens. Le CWEDD a remis un avis favorable à l'implantation du projet éolien du Ridias, par la société allemande Abo-Wind.

Le CWEDD est présidé par Olivier Guillitte. Or, cet ingénieur des Eaux et Forêts a été sollicité par Abo-Wind pour réaliser une pré-étude, dans le cadre du dossier du Ridias.

Les opposants à ce projet éolien n'ont pas manqué de le relever, l'accusant d'avoir été à la fois « juge et partie ».

Olivier Guillitte s'en défend. Oui, il admet bien avoir été sollicité par le promoteur, avec sa casquette d'expert, pour une étude préalable à l'étude d'incidences. Il s'agissait pour lui d'estimer si la faune et la flore risquaient d'être ou non fortement impactées par ce projet. Les oppo-



Le président de la Cwedd, Olivier Guillitte, critiqué par les opposants.

sants se plaisent à souligner les conclusions positives de son rapport. Lui tempère. « Mes conclusions étaient plus nuancées. Je disais qu'on pouvait lancer le projet mais j'attirais l'attention sur tel ou tel problème qu'il m'était impossible de vérifier. »

Devait-il accepter cette étude, sachant qu'il exerce par ailleurs la présidence du

CWEDD ? (NDLR : à l'époque, il était le vice-président). Olivier Guillitte ne voit pas le problème : « le CWEDD rend environ 200 avis et, sur l'ensemble de ces avis, je suis concerné par mes activités de bureau d'études dans un ou deux dossiers par an. Dans ce cas, je ne participe ni aux débats, ni à la prise de décision. »

Soit : il est cependant étrange, notent encore les opposants, que le CWEDD a émis son avis favorable en s'appuyant sur un avis présumé favorable du Département Nature et Forêt. En effet, le 26 mars 2012 l'avis du CWEDD indique en page 2 que « les mesures d'atténuation des incidences (de compensation) proposées par l'auteur ont eu l'aval du DNF et semblent aisément réalisables. » Problème : le Département de la Nature et des Forêts de la Région Wallonne ne s'est prononcé que le 3 mai 2012 et de manière négative à l'encontre du projet.

Sur ce point, Olivier Guillitte botte en touche. « Je n'ai pas assisté aux débats et je n'ai pas voté : je ne peux donc vous répondre ». Mais le Gembloutois se montre plus loquace pour critiquer les méthodes mises en œuvre par les opposants.

« Dans ce dossier, on sent la volonté de pousser à la faute. Sans parler de certains relents racistes, quand on voit fleurir sur des affiches des « nein ». Je suis étonné de voir la différence de traitement d'un projet à l'autre. Il y avait matière à réagir beaucoup plus par rapport au projet situé entre Perwez et Grand-Leez. Les distances sont moins grandes et plus d'espèces ont été impactées par ce projet. Il y a un effet cumulatif avec la E 411 dans le hachage de rapaces. »

Sur un point au moins, Olivier Guillitte rejoint les opposants. « Il serait temps que l'on dispose enfin du cadre de référence éolien pour que les dossiers soient examinés sur une base plus objective. » ■